



Le 1er septembre dernier, lors d'un groupe de travail issu du comité technique, les élus ont été appelés à se positionner sur la mise en place d'un **régime spécifique d'intéressement (BIATSS) reconnaissant certaines responsabilités d'administration et de gestion** de l'établissement

L'objectif affiché de notre direction est donc aujourd'hui de permettre la « reconnaissance de ce rôle particulier, des compétences affirmées et de l'engagement professionnel déterminé de ces personnels », et de permettre le « recrutement de personnels motivés et compétents ». Il vise surtout à réduire rapidement l'écart de rémunération entre l'encadrement supérieur de notre établissement et l'extérieur.

Pour qui et combien ?

Cette prime serait versée **aux 200 agents** (sur les 3 000 BIATSS que compte l'UL) occupant les fonctions suivantes:

agent comptable, directeur général des services et son adjoint, secrétaire général et son adjoint, directeurs et sous-directeurs de directions centrales, responsables administratifs de laboratoires ou de composantes de formationpour des montants bruts de prime allant de 150 à 1 200 € par mois. **Le montant total annuel chargé de cette nouvelle prime est estimé à 450 000 €.**

Nous ne pouvons pas accepter ce projet et avons clairement exprimé notre position à l'administration et au président lors du GT du 01/09 et du CT du 10/09

- **Car nous défendons nos principes statutaires** d'une rémunération indiciaire basée sur la qualification (le diplôme) et les compétences (le corps et le grade).
- **Car nous sommes opposés à l'individualisation de la rémunération**, dont les différents régimes indemnitaires (PFR – [RIFSEEP](#)) sont porteurs.
- **Car nous défendons l'égalité de traitement** dans une équitable proportionnalité des primes.

Les propositions que nos collègues des autres syndicats sont allés faire directement au Président (en dehors de toutes les instances officielles de négociation que sont le comité technique et ses groupes de travail) ne sont pas davantage acceptables pour les personnels de l'Université de Lorraine :

Même en diminuant de moitié le montant dédié, cette prime contribue à remplacer les piliers du statut général de la Fonction publique par

l'individualisme, la concurrence et leurs cortèges d'inefficacité, de violence et de souffrance au travail.

Nous demandons expressément que l'enveloppe dédiée à ce dispositif soit utilisée dans son intégralité à la revalorisation du régime indemnitaire statutaire de tous les personnels BIATSS de l'établissement.